CONSEIL SYNDICAL DU 5 NOVEMBRE 2026
DELIBERATION

N°	OBJET	VOTE
2026/11	Décision modificative n°1 du budget 2026	Pour à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 013-251301503-20261105-2026_11-DE

S.I. DU MASSIF FORESTIER DU ROUGADOU

Conseil Syndical du 5 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4
Date de la convocation : 30/10/2026

DELIBERATION N°2026/11

L'an deux mille vingt-six, le 5 novembre, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Daniel FERRETTI.

Présents : Daniel FERRETTI, Jean-Pierre SEISSON, Bernard CLARETON, Michel SEIGNOUR

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SEISSON

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2026

Monsieur le Président expose :

Il convient d'établir la décision modificative n° 1 suivante pour inscrire le montant des amortissements d'un ordinateur et d'une tronçonneuse acquis en 2026 :

. Section Investissement :

Chapitre	Compte	Code fonction	Libellé	Sens	Mouvements
021- Virement de la section de fonctionnement	021	020	Virement de la section de fonctionnement	Recette	- 599,12
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	281838	020	Amort. autre matériel informatique	Recette	599,12

. Section Fonctionnement :

023 – Virement à la section d'investissement	023	020	Virement à la section d'investissement	Dépense	-599,12
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	020	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	Dépense	599,12

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 013-251301503-20261105-2026_11-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil syndical décide :

ARTICLE UNIQUE. D'approuver la décision modificative numéro 1 du budget principal 2026.

Vote : POUR unanimité

A Noves, le 5 novembre 2026.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre SEISSON

Le Président,
Daniel FERRETTI

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU ROUGADOU